

Mesures d'hygiène en lien avec le COVID-19



Effectif adapté

Le nombre total de bénévoles présent par demi-journées est limité à 5 personnes.



Local aéré

Les fenêtres de notre local de stockage sont régulièrement ouvertes pour permettre une aération de la halle.



Matériel d'hygiène à disposition

Les bénévoles ont à leur disposition du gel hydroalcoolique et des masques de protection, ainsi que du savon pour respecter les règles d'hygiène. Pour garder les surfaces propres un désinfectant de surface est également à disposition.

Le port du masque est obligatoire lors du tri des denrées alimentaires.



Optimisation du flux du tri des marchandises

Le flux du tri des marchandises est optimisé de manière que les bénévoles soient le moins en contact possible, et respectent les mesures de distanciation sociale.



Sensibilisation au respect des normes d'hygiènes

Un briefing avant toute activité de tri est organisé, et les mesures de protection en lien avec le COVID expliquées à chaque bénévole.



Nettoyage du local de tri et des outils nécessaires

Après le passage de chaque groupe de tri, une désinfection du local et des outils y relatifs est effectuée.



Enregistrement des participants

Relevé des coordonnées de chaque participant afin de répondre aux exigences de traçabilité.